

**FCP BNA CAPITALISATION**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

**1. Rapport sur l'audit des états financiers**

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 86 551 274, 409 dinars et une valeur liquidative égale à 213,152 dinars par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP BNA CAPITALISATION » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP BNA CAPITALISATION » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP BNA CAPITALISATION ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP BNA CAPITALISATION » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP BNA CAPITALISATION » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP BNA CAPITALISATION » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP BNA CAPITALISATION ».

### ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité, incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP BNA CAPITALISATION ».

### **Vérifications spécifiques**

Il ressort de l'appréciation du respect, par le « FCP BNA CAPITALISATION », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par

la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, ce qui suit :

- Les valeurs mobilières représentent 70.03% de l'actif total au 31 décembre 2024 dont 9.08% en certificats de dépôt.
- Les emprunts obligataires représentent 57.54% de l'actif total au 31 décembre 2024.
- Les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 29.97 % de l'actif total au 31 décembre 2024. Ce pourcentage est en dépassement du seuil fixé par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif à 20%.

Tunis, le 17 Mars 2025  
**Le commissaire aux comptes :**  
**ARBIA RIAHI**

## BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>AC1- Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>53 305 336,130</b>	<b>55 390 468,768</b>
AC1-A Actions, valeurs assimilées et droit rattachés		2 980 070,000	2 897 343,000
AC1-B Obligations et valeurs assimilées		21 920 826,565	27 252 717,634
AC1-D Emprunts d'Etat		28 404 439,565	25 240 408,134
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>34 156 309,526</b>	<b>22 777 456,183</b>
AC2-A Placement monétaires		7 941 680,349	0,000
AC2-B Disponibilités		15 580,269	26 872,201
AC2-C Placement à terme		26 199 048,908	22 750 583,982
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>87 461 645,656</b>	<b>78 167 924,951</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1-Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	849 023,685	682 834,076
PA2-Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	61 347,562	60 870,474
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>910 371,247</b>	<b>743 704,550</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP1-Capital	<b>3.6</b>	81 078 835,165	72 580 148,164
CP2-Sommes distribuables			
b-Sommes distribuables de l'exercice	<b>3.7</b>	5 472 439,244	4 844 072,238
<b>ACTIF NET</b>		<b>86 551 274,409</b>	<b>77 424 220,402</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>87 461 645,656</b>	<b>78 167 924,952</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2024**  
**(Unité en dinars)**

	Note	31/12/2024	31/12/2023
<b>PR1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.8</b>	<b>3 966 171,065</b>	<b>4 050 909,113</b>
a-Revenus des actions et valeurs assimilées		114 376,000	99 977,000
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 851 795,065	2 147 561,841
c-Revenus des emprunts d'Etat et des valeurs assimilées		0,000	1 803 370,272
<b>PR2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.9</b>	<b>2 275 756,530</b>	<b>1 836 080,667</b>
a-Revenus des bons de trésor et des placements à terme		1 959 421,642	1 775 106,206
b-Revenus des certificats de dépôts		0,000	0,000
c-Revenus des comptes de dépôts		316 334,888	60 974,461
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 241 927,595</b>	<b>5 886 989,780</b>
CH1-A Charges de gestion des placements	<b>3.10</b>	884 322,367	843 259,099
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>5 357 605,228</b>	<b>5 043 730,681</b>
<b>CH2-Autres charges</b>	<b>3.11</b>	<b>102 543,160</b>	<b>91 473,726</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 255 062,068</b>	<b>4 952 256,955</b>
<b>PR4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>217 377,176</b>	<b>-108 184,717</b>
<b>SOMMES DISTRIBUTIBLES DE L'EXERCICE</b>		<b>5 472 439,244</b>	<b>4 844 072,238</b>
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-217 377,176	108 184,717
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		100 779,490	43 664,619
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-20 640,000	16 999,069
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>5 335 201,558</b>	<b>5 012 920,643</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2024

(Unité en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
<b><u>AN1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b><u>5 335 201,558</u></b>	<b><u>5 012 920,643</u></b>
a-Résultat d'exploitation	5 255 062,068	4 952 256,955
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100 779,490	43 664,619
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-20 640,000	16 999,069
d-Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b><u>AN3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>3 791 852,450</u></b>	<b><u>-2 931 578,403</u></b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>34 998 535,728</b>	<b>45 960 426,824</b>
Capital	16 947 400,000	23 823 100,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	16 870 924,415	20 685 825,714
Régularisation des sommes distribuables	1 180 211,313	1 451 501,110
<b>b-Rachats</b>	<b>-31 206 683,278</b>	<b>-48 892 005,227</b>
Capital	-15 157 900,000	-25 329 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	-15 085 949,141	-22 003 019,400
Régularisation des sommes distribuables	-962 834,137	-1 559 685,827
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>9 127 054,008</b>	<b>2 081 342,240</b>
<b>AN4-ACTIF NET</b>		
a-en début d'exercice	77 424 220,402	75 342 878,162
b-en fin d'exercice	86 551 274,409	77 424 220,402
<b>AN5-NOMBRE DE PARTS</b>		
a-en début d'exercice	388 159	403 221
b-en fin d'exercice	406 054	388 159
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>213,152</b>	<b>199,465</b>
a-En début d'exercice	199,465	186,852
b-Fin d'exercice	213,152	199,465
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,86%</b>	<b>6,75%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

### FCP BNA CAPITALISATION

#### **Présentation du Fonds Commun de Placement « FCP BNA CAPITALISATION »**

"FCP BNA CAPITALISATION" initialement dénommé « BNAC CONFIANCE FCP », est un Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire dont l'objet est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, « FCP BNA CAPITALISATION » se trouve hors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'il encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieur au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35%. Ceci a été pratiqué en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La gestion du FCP est confiée à « BNA-CAPITAUX » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « BNA ».

Les distributeurs du FCP sont la « BNA » et « BNA-CAPITAUX ».

Le mode d'affectation des résultats du FCP a été modifié de distribution à capitalisation, par conséquent, les sommes distribuables ne sont plus distribuées et sont intégralement capitalisées et ce à compter de l'exercice 2018.

Suite à l'obtention de l'agrément du CMF de changement de la dénomination n°16-2018 du 19 septembre 2018, la dénomination du fonds est passée de « BNAC CONFIANCE FCP » à « FCP BNA CAPITALISATION ».

« BNA-CAPITAUX », intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « BNAC CONFIANCE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°17-2018 du 19 septembre 2018 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire.

A partir du 2 janvier 2019, « BNAC CONFIANCE FCP » devient un FCP obligataire destiné à des investisseurs prudents, et investi de la manière suivante :

- Dans une proportion d'au moins 50% et maximum 80% de l'actif en :
  - Bons du Trésor Assimilables et emprunts garantis par l'Etat ;
  - Emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émissions par appel public à l'épargne.
- Dans une proportion n'excédant pas 30% de l'actif en :
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créances à court terme émis par l'Etat.
  - Valeurs mobilières représentant des titres de créances négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Dans une proportion n'excédant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM Obligataires.
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

## **Note n°1 : Référentiel d'élaboration des états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION »**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et selon les dispositions du Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, soit notamment les normes comptables : NCT16 « Présentation des états financiers des OPCVM » et NCT17 « Traitement du portefeuille titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

## **Note n°2 : Principes comptables appliqués**

Les états financiers du « FCP BNA CAPITALISATION » arrêtés au 31 décembre 2024 se composent de :

- Un bilan
- Un état de résultat
- Un état de variation de l'actif net, et
- Des notes aux états financiers.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2.2 Evaluation des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « FCP BNA CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du « FCP BNA CAPITALISATION » ne comporte pas, au 31 décembre 2024, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1er janvier 2018.

### **2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres d'OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative, à la date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **2.4 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **Note n°3 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **3.1 Note sur le portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 53 305 336,130 dinars contre un solde de 55 390 468,768 dinars au 31 décembre 2023 et il se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif	% de l'actif net
	<b>Emprunt de sociétés</b>		<b>21 100 260,000</b>	<b>21 920 826,565</b>	<b>25,06%</b>	<b>25,33%</b>
TN0003400660	AB SUB 9.2% CAT B 2020-03	60 000	2 400 000,000	2 556 369,836	2,92%	2,95%
TN0003400686	AB SUB TMM+2.7% CAT A 2021-01	20 000	1 600 000,000	1 692 126,124	1,93%	1,96%
TN0007780075	ABC TUNISIE CB 2020-1	15 000	900 000,000	943 781,917	1,08%	1,09%
TN0003600640	ATB2017 CAT A 7ANS TMM+2.05%	25 001	550 000,000	534 271,834	0,61%	0,62%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 7ANS 10.9% CAT B	20 000	2 000 000,000	2 036 791,233	2,33%	2,35%
TN0004700811	ATL 2020-1 5A 10.3%	40 000	800 000,000	813 906,411	0,93%	0,94%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 5A 9.6%	14 000	840 000,000	902 396,853	1,03%	1,04%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 7ANS 10.30 %	10 000	1 000 000,000	1 017 157,260	1,16%	1,18%
TN0006610554	ATT LEAS2020-1 SUB CA 10,25%	30 000	600 000,000	604 717,808	0,69%	0,70%

TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEAS 2023-1 5ANS 10.7%	10 000	800 000,000	813 696,000	0,93%	0,94%
TN0PIDORGAE6	BH SUB2021-2 CAT C 7ANS 9.1%	20 000	1 600 000,000	1 623 615,123	1,86%	1,88%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB CAT D 9.2% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 042 748,493	1,19%	1,20%
TNG0JL1IIN67	BIAT SUB CAT D TMM+3% 2022-1	10 000	1 000 000,000	1 051 014,750	1,20%	1,21%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	300	6 000,000	6 193,706	0,01%	0,01%
TN0003100781	BNA SUB 2018 CAT B TMM+2.25%	700	14 000,000	14 451,982	0,02%	0,02%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	5 000	300 000,000	326 921,311	0,37%	0,38%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	171	10 260,000	11 180,709	0,01%	0,01%
TN0001300680	BTE 2019-1 11.5% C B 7 ANS	1 000	60 000,000	65 384,262	0,07%	0,08%
TN0004201471	CIL 2020 -1 10.5% 5 ANS	10 000	100 000,000	100 621,369	0,12%	0,12%
TN0007310543	HL2020-2 CAT B 5ANS 10.6%	20 000	400 000,000	404 553,644	0,46%	0,47%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 5ANS 10.9% CAT A	20 000	2 000 000,000	2 037 746,850	2,33%	2,35%
TN0002102135	TLF 2020-1 10.25% 5 ANS	20 000	800 000,000	860 581,421	0,98%	0,99%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB 9.8% 5 ANS	10 000	400 000,000	405 584,658	0,46%	0,47%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.70% 5 ANS	23 000	920 000,000	971 050,169	1,11%	1,12%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10.70 % 5ANS	10 000	1 000 000,000	1 083 962,842	1,24%	1,25%
	<b>Emprunts Etat</b>		<b>27 438 747,38</b>	<b>28 404 439,57</b>	<b>32,48%</b>	<b>32,82%</b>
TNX0K9990B0B	EMP NAT 2024 T2 CB TF	30 000	3 000 000,000	3 148 852,602	3,60%	3,64%
TNSQHXZ8T348	EMPR NATIO. 2021 T3 CAT B TV	20 000	2 000 000,000	2 020 769,534	2,31%	2,33%
TN0008000838	EMPR NATIONAL 2021 T1 CAT B	80 000	8 000 000,000	8 283 914,521	9,47%	9,57%
TN0008000895	EMPR NATIONAL 2021 T2 CAT B	85 000	8 500 000,000	8 709 849,863	9,96%	10,06%
TN0OU20VQYS5	EMPR NATIONAL 2022 T1CATBTV	25 000	2 500 000,000	2 665 941,425	3,05%	3,08%
TNBLRFH96SL4	EMPR NATIONAL 2022 T2 CATBTF	20 000	2 000 000,000	2 081 972,602	2,38%	2,41%
TNRGVSC8DE36	EMPR NATIONAL 2022 T3 CATBTF	10 000	1 000 000,000	1 021 927,671	1,17%	1,18%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	24 000	240 000,000	242 059,398	0,28%	0,28%
TNZBXQU5RZ91	ENT 2021 T3 CAT A TF	24 442	198 747,377	229 151,949	0,26%	0,26%
-	<b>Titres OPCVM</b>		<b>2 766 970,930</b>	<b>2 980 070,00</b>	<b>3,41%</b>	<b>3,44%</b>
TNINH18G9MJ0	FCPPROGRES	65 000	1 003 275,00	1 133 275,00	1,30%	1,31%
TN0003100617	Placement obligataire SICAV	17 000	1 763 695,93	1 846 795,00	2,11%	2,13%
	<b>Total en dinars</b>		<b>51 305 978,307</b>	<b>53 305 336,130</b>	<b>60,95%</b>	<b>61,59%</b>

Les mouvements intervenus sur le portefeuille au cours de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

▪ **Entrée du portefeuille**

Entrée en portefeuille	Montant en dinars
Obligations	5 000 000,000
<b>Total en dinars</b>	<b>5 000 000,000</b>

▪ **Sortie du portefeuille**

Sortie du portefeuille	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	+/- valeurs réalisées
Obligations	7 135 020,000	7 114 380,000	- 20 640,000
<b>Total en dinars</b>	<b>7 135 020,000</b>	<b>7 114 380,000</b>	<b>- 20 640,000</b>

**3.2 Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 34 156 309, 526 dinars contre un solde de 22 777 456,183 dinars au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif	% de l'actif net
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>16</b>	<b>7 814 600,657</b>	<b>7 941 680,349</b>	<b>9,08%</b>	<b>9,18%</b>
CD LAC 100 J 24 01 2025 10.99%	8	3 905 204,992	3 976 725,194	4,55%	4,59%
CD LAC 100 J 07 02 2025 10.49%	8	3 909 395,665	3 964 955,155	4,53%	4,58%
<b>PLACEMENT</b>	<b>25 520</b>	<b>25 520 000,000</b>	<b>26 199 048,908</b>	<b>29,95%</b>	<b>30,27%</b>
CPL LAC 100J 04 04 25 10.49%	4 100	4 100 000,000	4 105 655,978	4,69%	4,74%
CPL LAC 100J 05 03 25 10.49%	650	650 000,000	655 380,077	0,75%	0,76%
CPL LAC 100J 08 04 25 10.49%	160	160 000,000	160 073,574	0,18%	0,18%
CPL LAC 100J 12 03 25 10.49%	1 600	1 600 000,000	1 610 668,186	1,84%	1,86%
CPL LAC 100J 19 03 25 10.49%	1 600	1 600 000,000	1 608 093,107	1,84%	1,86%
CPL LAC 300J 01 06 25 10.98%	500	500 000,000	517 808,658	0,59%	0,60%
CPL LAC 300J 01 09 25 10.49%	500	500 000,000	506 437,698	0,58%	0,59%
CPL LAC 300J 02 03 25 10.97%	500	500 000,000	528 732,383	0,60%	0,61%
CPL LAC 300J 05 03 25 10.97%	400	400 000,000	422 697,381	0,48%	0,49%
CPL LAC 300J 07 06 25 10.98%	600	600 000,000	620 504,022	0,71%	0,72%
CPL LAC 300J 08 04 25 10.97%	500	500 000,000	524 284,274	0,60%	0,61%
CPL LAC 300J 09 06 25 10.98%	2 300	2 300 000,000	2 377 491,726	2,72%	2,75%
CPL LAC 300J 09 07 25 10.99%	400	400 000,000	410 598,575	0,47%	0,47%
CPL LAC 300J 10 04 25 10.97%	900	900 000,000	943 278,904	1,08%	1,09%
CPL LAC 300J 10 06 25 10.98%	450	450 000,000	465 053,129	0,53%	0,54%
CPL LAC 300J 10 09 25 10.49%	500	500 000,000	505 403,069	0,58%	0,58%
CPL LAC 300J 15 07 25 10.99%	880	880 000,000	902 045,037	1,03%	1,04%
CPL LAC 300J 18 08 25 10.49%	600	600 000,000	609 656,548	0,70%	0,70%
CPL LAC 300J 20 05 25 10.97%	1 350	1 350 000,000	1 401 934,685	1,60%	1,62%
CPL LAC 300J 20 06 25 10.98%	500	500 000,000	515 522,411	0,59%	0,60%
CPL LAC 300J 21 06 25 10.98%	520	520 000,000	536 018,166	0,61%	0,62%
CPL LAC 300J 22 02 25 10.96%	1 450	1 450 000,000	1 536 034,498	1,76%	1,77%
CPL LAC 300J 27 06 25 10.99%	1 000	1 000 000,000	1 029 386,959	1,18%	1,19%
CPL LAC 300J 30 03 25 10.97%	1 300	1 300 000,000	1 365 952,241	1,56%	1,58%
CPL LAC 300J 30 04 25 10.97%	1 460	1 460 000,000	1 523 187,200	1,74%	1,76%
CPL LAC 300J 30 07 25 10.99%	800	800 000,000	817 150,422	0,93%	0,94%
<b>Disponibilités</b>			<b>15 580,269</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>
Avoirs en banque			15 580,269	0,02%	0,02%
<b>Total en dinars</b>		<b>33 334 600,657</b>	<b>34 156 309,526</b>	<b>39,05%</b>	<b>39,46%</b>

### 3.3 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation affichent un solde nul, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

### 3.4 Opérateurs créditeurs

Le poste « Opérateurs créditeurs » totalise un solde de 849 023,685 dinars au 31 décembre 2024 contre 682 834, 076dinars pour l'exercice précédent, et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
<b>Distributeurs</b>	664 218,078	503 432,185
<b>Dépositaire</b>	20 533,964	19 933,546
<b>Gestionnaire BNAC</b>	164 271,643	159 468,345
<b>Total en dinars</b>	<b>849 023,685</b>	<b>682 834,076</b>

### 3.5 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 61 347, 562 dinars contre un solde de 60 870,474 dinars au 31 décembre 2023. Il se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Autres créditeurs (CMF)	7 037,247	6 596,592	440,655
Etat, retenue à la source	0,010	0,008	0,002
Honoraires commissaire aux comptes	14 010,081	13 973,650	36,431
Sommes à régler	40 300,224	40 300,224	0,000
<b>Total en dinars</b>	<b>61 347,562</b>	<b>60 870,474</b>	<b>477,088</b>

### 3.6 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Capital début de l'exercice</b>	<b>72 580 148,164</b>	<b>70 973 807,871</b>
Montant en nominal	72 580 148,164	70 973 807,871
Nombre de parts	388 159	403 221
Nombre de porteurs de parts	1 846	1 948
<b>Souscriptions réalisées</b>	<b>33 818 324,415</b>	<b>44 508 925,714</b>
Montant en nominal	16 947 400,000	23 823 100,000
Nombre de parts émises	169 474	238 231
Régularisation des sommes non distribuables	16 870 924,415	20 685 825,714
<b>Rachats effectués</b>	<b>-30 243 849,141</b>	<b>-47 332 319,400</b>
Montant en nominal	-15 157 900,000	-25 329 300,000
Nombre de parts rachetés	151 579	253 293
Régularisation des sommes non distribuables	-15 085 949,141	-22 003 019,400
<b>Autres mouvements</b>	<b>4 924 211,728</b>	<b>4 429 733,979</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	100 779,490	43 664,619
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-20 640,000	16 999,069
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice antérieur	4 844 072,238	4 369 070,291
<b>Capital fin de l'exercice</b>	<b>81 078 835,166</b>	<b>72 580 148,164</b>
Montant en nominal	40 605 400,000	38 815 900,000
Nombre de titres	406 054	388 159
Nombre de porteurs de parts	1 616	1 846

### 3.7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de part.

Le solde de ce poste se détaille au 31/12/2024, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>Variation</b>
Résultat d'exploitation	5 255 062,068	4 952 256,955	302 805,113
Régul.Résultat distribuable de l'exercice	1 180 211,313	1 451 501,110	-271 289,797

(souscription)			
Régul. Résultat distribuable de l'exercice (rachat)	-962 834,137	-1 559 685,827	596 851,690
<b>Total en dinars</b>	<b>5 472 439,244</b>	<b>4 844 072,238</b>	<b>628 367,006</b>

### 3.8 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 3 966 171,065 dinars au 31 décembre 2024 contre 4 050 909,112 dinars au 31 décembre 2023, ils se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Revenus des obligations de sociétés	1 900 604,782	2 147 561,840	-246 957,058
Revenus des actions et valeurs assimilées	114 376,000	99 977,000	14 399,000
Revenus des emprunts d'Etat	1 951 190,283	1 803 370,272	147 820,011
<b>Total en dinars</b>	<b>3 966 171,065</b>	<b>4 050 909,112</b>	<b>-84 738,047</b>

### 3.9 Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 2 275 756, 530 dinars contre un solde de 1 836 080, 667 dinars au 31 décembre 2023 et il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Revenus des certificats de dépôts	316 334,888	60 974,461	255 360,427
Revenus des placements à terme	1 955 625,112	1 773 293,710	182 331,402
Intérêts sur comptes de dépôt	3 796,530	1 812,496	1 984,034
<b>Total en dinars</b>	<b>2 275 756,530</b>	<b>1 836 080,667</b>	<b>439 675,863</b>

### 3.10 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour l'exercice 2024 à 884 322,367 dinars contre 843 259, 099 dinars pour l'exercice précédent et elles se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Commission de gestion (BNAC)	643 143,518	613 279,324	29 864,194
Commission de dépôt (BNA)	80 392,956	76 659,930	3 733,026
Commission de distribution (BNA et BNAC)	160 785,893	153 319,845	7 466,048
<b>Total en dinars</b>	<b>884 322,367</b>	<b>843 259,099</b>	<b>41 063,268</b>

### 3.11 Autres charges

Le solde de ce poste se détaille d'une manière comparative comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres charges d'exploitation	209,000	210,000	-1,000
Impôts et Taxes	210,000	180,000	30,000
Redevance CMF	80 388,162	76 655,461	3 732,701
Rémunération CAC	21 697,113	14 377,465	7 319,648
Frais divers bancaires	38,885	50,800	-11,915
<b>Total en dinars</b>	<b>102 543,160</b>	<b>91 473,726</b>	<b>11 069,434</b>

## **Note n° 4 : Autres informations**

### **4.1 Données par part :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Revenus des placements	15,372	15,166	14,362	11,652	8,426
Charges de gestion des placements	-2,178	-2,172	-2,182	-1,895	-1,391
<b>Revenu net des placements</b>	<b>13,194</b>	<b>12,994</b>	<b>12,180</b>	<b>9,758</b>	<b>7,034</b>
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	-0,253	-0,236	-0,234	-0,185	-0,140
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>12,942</b>	<b>12,758</b>	<b>11,946</b>	<b>9,573</b>	<b>6,895</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,535	-0,279	-1,112	-0,061	2,516
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>13,477</b>	<b>12,480</b>	<b>10,834</b>	<b>9,512</b>	<b>9,411</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,535	0,279	0	0,000	-2,516
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,248	0,112	0,002	-0,046	0,112
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-0,051	0,044	0,000	0,000	0,378
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0	0,000	0,000
<b>Plus/moins-value sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,197</b>	<b>0,156</b>	<b>0,002</b>	<b>-0,046</b>	<b>0,491</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>13,139</b>	<b>12,915</b>	<b>11,948</b>	<b>9,527</b>	<b>7,385</b>
Résultat non distribuable de l'exercice	0,197	0,156	0,002	-0,046	0,491
Régularisation du résultat non distribuable	0,013	-0,023	0,000	0,008	0,044
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,210</b>	<b>0,133</b>	<b>0,002</b>	<b>-0,038</b>	<b>0,534</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>213,152</b>	<b>199,465</b>	<b>186,852</b>	<b>176,014</b>	<b>166,541</b>

### **4.2 Ratios de gestion des placements**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	1,10%	1,10%	1,09%	1,10%	1,10%
Autres charges /Actif net moyen	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	6,81%	6,32%	5,42%	5,51%	7,43%

### **4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

#### **▪ Gestionnaire :**

La gestion du « FCP BNA CAPITALISATION » est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », reçoit une rémunération de 0.8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de gestion s'élève au 31/12/2024 à 643 143,518 dinars.

▪ **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006.

Elle est chargée, notamment, à ce titre :

\_ de la conservation des titres et des fonds du fonds commun de placement « FCP BNA CAPITALISATION » ;

\_ de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

\_ du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum et maximum du fonds commun de placement.

En contrepartie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0.1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de dépositaire s'élève au 31/12/2024 à 80 392,956 dinars.

▪ **Distributeurs :**

La recherche de nouveaux souscripteurs est assurée par les agences de la Banque Nationale Agricole « BNA » et « BNA CAPITALAUX ». La rémunération accordée en contrepartie de cette prestation est de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

La commission de distribution s'élève au 31/12/2024 à 160 785, 893 dinars.